

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le



ID : 038-213804263-20180328-022_18-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de SAINT-MAXIMIN-Budget communal

Numéro SIRET : **21380426300019**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE ALLEVARD**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **Budget communal**

ANNEE 2018

Code INSEE

38426

Commune de SAINT-MAXIMIN

Budget communal

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	659
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 357,57	0,00
2	Produits des impositions directes / population	324,51	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 015,59	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	1 140,28	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	31,60	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	38,27%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	139,00%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	112,28%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le

Berger
Levrault

BP

2018

ID : 038-213804263-20180328-022_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	903 411,75	669 271,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 234 140,75

=

=

=

	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	903 411,75	903 411,75
--	------------------------------------------------------	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	982 232,82	107 212,03

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	94 892,28	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 969 913,07

=

=

=

	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 077 125,10	1 077 125,10
--	-----------------------------------------------------	---------------------	---------------------

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (4)	1 980 536,85	1 980 536,85
--	----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	238 541,00	0,00	190 583,00	190 583,00	190 583,00
012	Charges de personnel	363 790,00	0,00	342 370,00	342 370,00	342 370,00
014	Atténuations de produits	19 350,00	0,00	21 020,00	21 020,00	21 020,00
65	Autres charges gestion courante	87 515,96	0,00	58 115,00	58 115,00	58 115,00
Total des dépenses de gestion courante		709 196,96	0,00	612 088,00	612 088,00	612 088,00
66	Charges financières	13 680,00	0,00	8 120,00	8 120,00	8 120,00
67	Charges exceptionnelles	102 092,02	0,00	224 430,47	224 430,47	224 430,47
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	46 570,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		871 538,98	0,00	894 638,47	894 638,47	894 638,47
023	Virement à la sect° d'investis. (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)	98 379,99		8 773,28	8 773,28	8 773,28
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		98 379,99		8 773,28	8 773,28	8 773,28
TOTAL		969 918,97	0,00	903 411,75	903 411,75	903 411,75

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

903 411,75

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	33 035,00	33 035,00	33 035,00
70	Produits des services	75 480,00	0,00	74 400,00	74 400,00	74 400,00
73	Impôts et taxes	480 368,00	0,00	492 825,00	492 825,00	492 825,00
74	Dotations et participations	54 345,00	0,00	54 861,00	54 861,00	54 861,00
75	Autres produits gestion courante	17 655,00	0,00	14 150,00	14 150,00	14 150,00
Total des recettes de gestion courante		632 848,00	0,00	669 271,00	669 271,00	669 271,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		632 848,00	0,00	669 271,00	669 271,00	669 271,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		632 848,00	0,00	669 271,00	669 271,00	669 271,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

234 140,75

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

903 411,75

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

8 773,28

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	33 170,00	20 763,32	21 236,68	21 236,68	42 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 773,00	4 050,00	126 957,00	126 957,00	131 007,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	529 745,58	70 078,96	508 355,37	508 355,37	578 434,33
Total des dépenses d'équipement		594 688,58	94 892,28	656 549,05	656 549,05	751 441,33
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	220 013,77	220 013,77	220 013,77
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	38 325,00	0,00	35 670,00	35 670,00	35 670,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	29 790,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des dépenses financières		68 115,00	0,00	325 683,77	325 683,77	325 683,77
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		662 803,58	94 892,28	982 232,82	982 232,82	1 077 125,10
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		662 803,58	94 892,28	982 232,82	982 232,82	1 077 125,10

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

+

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 077 125,10

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	75 486,00	0,00	64 438,75	64 438,75	64 438,75
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	103 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		178 486,00	0,00	64 438,75	64 438,75	64 438,75
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	71 234,71	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		71 234,71	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		249 720,71	0,00	98 438,75	98 438,75	98 438,75
021	Virement de la section de fonct. (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	98 379,99		8 773,28	8 773,28	8 773,28
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		98 379,99		8 773,28	8 773,28	8 773,28
TOTAL		348 100,70	0,00	107 212,03	107 212,03	107 212,03

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

969 913,07

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 077 125,10

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

8 773,28

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le

Berger
Leveult

BP 2018

ID : 038-213804263-20180328-022_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	190 583,00		190 583,00
012	Charges de personnel	342 370,00		342 370,00
014	Atténuations de produits	21 020,00		21 020,00
65	Autres charges gestion courante	58 115,00		58 115,00
66	Charges financières	8 120,00	0,00	8 120,00
67	Charges exceptionnelles	224 430,47	0,00	224 430,47
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	8 773,28	8 773,28
022	Dépenses imprévues Fonct	50 000,00		50 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		894 638,47	8 773,28	903 411,75

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

903 411,75

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	220 013,77	0,00	220 013,77
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	35 670,00	0,00	35 670,00
18	Compte de liaison	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	42 000,00	0,00	42 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	131 007,00	0,00	131 007,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	578 434,33	0,00	578 434,33
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	70 000,00		70 000,00
Dépenses d'investissement - Total		1 077 125,10	0,00	1 077 125,10

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 077 125,10

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	33 035,00		33 035,00
70	Produits des services	74 400,00		74 400,00
73	Impôts et taxes	492 825,00		492 825,00
74	Dotations et participations	54 861,00		54 861,00
75	Autres produits gestion courante	14 150,00	0,00	14 150,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		669 271,00	0,00	669 271,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	234 140,75
-------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	903 411,75
------------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	34 000,00	0,00	34 000,00
13	Subventions d'investissement	64 438,75	0,00	64 438,75
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		8 773,28	8 773,28
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		98 438,75	8 773,28	107 212,03

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	969 913,07
------------------------------------------------------------	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 077 125,10
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général	238 541,00	190 583,00	190 583,00
60611	Eau & assainissement	1 000,00	1 700,00	1 700,00
60612	Energie-électricité	15 500,00	16 000,00	16 000,00
60621	Combustibles	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	2 500,00	2 400,00	2 400,00
60623	Alimentation	600,00	600,00	600,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	4 700,00	4 700,00
60632	F. de petit équipement	4 400,00	860,00	860,00
60633	F. de voirie	12 100,00	500,00	500,00
60636	Vêtements de Travail	1 800,00	1 150,00	1 150,00
6064	Fournitures Administratives	2 500,00	1 700,00	1 700,00
6067	Fournitures scolaires	6 500,00	4 820,00	4 820,00
6068	Autres matières & fournitures	1 500,00	1 650,00	1 650,00
611	Contrats prestations services	21 000,00	22 000,00	22 000,00
6135	Locations mobilières	2 300,00	800,00	800,00
61521	Entretien de terrains	28 464,00	23 243,00	23 243,00
615221	Bâtiments publics	7 400,00	2 600,00	2 600,00
615228	Autres bâtiments	2 000,00	1 790,00	1 790,00
615231	Voirie	32 070,00	25 758,00	25 758,00
61524	Entretien de bois et forêts	31 600,00	24 200,00	24 200,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	1 500,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 100,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	7 000,00	6 500,00	6 500,00
6161	Assurance multirisque	4 100,00	4 300,00	4 300,00
6182	Doc. générale et Technique	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organ.form.	2 500,00	1 900,00	1 900,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	800,00	800,00	800,00
6226	Honoraires	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6228	Divers	1 007,00	1 007,00	1 007,00
6231	Annonces et insertions	300,00	450,00	450,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00	12 200,00	12 200,00
6247	Transp.collectifs	2 900,00	2 800,00	2 800,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	300,00	250,00	250,00
6257	Réceptions		105,00	105,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6262	Frais de télécommunication	1 500,00	2 850,00	2 850,00
627	Services bancaires et assimil	200,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 900,00	1 200,00	1 200,00
6282	Frais de gardiennage	2 500,00	2 500,00	2 500,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	3 000,00	3 000,00
637	Autres impôts & taxes	200,00	50,00	50,00
012	Charges de personnel	363 790,00	342 370,00	342 370,00
6218	Autre personnel extérieur	17 990,00	4 050,00	4 050,00
6331	Versement de transport		600,00	600,00
6332	Cotisations au FNAL	220,00	200,00	200,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6338	Autres impôts & taxes	670,00	650,00	650,00
6411	Personnel titulaire	210 000,00	200 000,00	200 000,00
6413	Personnel non titulaire	30 000,00	32 000,00	32 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	45 500,00	44 000,00	44 000,00
6453	Cotisations caisses retraite	42 000,00	42 500,00	42 500,00
6454	Cotisations ASSEDIC	1 810,00	1 700,00	1 700,00
6455	Cotisations assurances Personnel	8 000,00	9 610,00	9 610,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	1 400,00	810,00	810,00
6458	Cotisations autres organismes	700,00	700,00	700,00
6475	Médecine du Travail	200,00	250,00	250,00
6478	Autres charges sociales	300,00	300,00	300,00

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
014	Atténuations de produits	19 350,00	21 020,00	21 020,00
739223	FPIC Fonds national de péréquat°	19 330,00	21 000,00	21 000,00
7398	Revers.,restitu., prélèv. divers	20,00	20,00	20,00
65	Autres charges gestion courante	87 515,96	58 115,00	58 115,00
651	Redevances pour concessions		540,00	540,00
6531	Indemnités élus	29 250,00	29 500,00	29 500,00
6533	Cotisations retraite élus	1 250,00	1 250,00	1 250,00
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	4 300,00	4 400,00	4 400,00
6535	Formation élus	600,00	600,00	600,00
6553	Service d'incendie	14 125,00	14 125,00	14 125,00
657362	CCAS	4 500,00	3 500,00	3 500,00
657364	A caractère industriel et commer	28 790,96	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	4 700,00	4 200,00	4 200,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		709 196,96	612 088,00	612 088,00
66	Charges financières (b)	13 680,00	8 120,00	8 120,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 080,00	8 120,00	8 120,00
6688	Autres	600,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	102 092,02	224 430,47	224 430,47
678	Autres charges exception.	102 092,02	224 430,47	224 430,47
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	46 570,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		871 538,98	894 638,47	894 638,47
023	Virement à la sect° d'investis.		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	98 379,99	8 773,28	8 773,28
6811	Dot.amort.immos incorp. & corp	98 379,99	8 773,28	8 773,28
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		98 379,99	8 773,28	8 773,28
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		98 379,99	8 773,28	8 773,28
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		969 918,97	903 411,75	903 411,75

+

RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	903 411,75
------------------------------------------------------	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges	5 000,00	33 035,00	33 035,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	5 000,00	33 035,00	33 035,00
70	Produits des services	75 480,00	74 400,00	74 400,00
7022	Coupes de bois	18 000,00	16 000,00	16 000,00
70311	Concessions dans les cimetières	300,00	300,00	300,00
70323	Redev occup domaine public	500,00	500,00	500,00
7062	Redev. services à car. culturel	600,00	700,00	700,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	55 000,00	56 000,00	56 000,00
70878	Remb par autres redevables	1 080,00	900,00	900,00
73	Impôts et taxes	480 368,00	492 825,00	492 825,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	184 500,00	213 849,00	213 849,00
73211	Attribution de compensation	207 000,00	204 216,00	204 216,00
73212	Dotat° Solidarité Communautaire	15 000,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	21 800,00	21 900,00	21 900,00
7343	Taxes sur les pylones électri.	37 048,00	37 840,00	37 840,00
7362	Taxe de séjour	20,00	20,00	20,00
7381	Taxe add. droits de mutation	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74	Dotations et participations	54 345,00	54 861,00	54 861,00
7411	Dotation Forfaitaire	24 395,00	9 111,00	9 111,00
74121	Dot Solidarité rurale		11 711,00	11 711,00
74718	Autres	400,00	642,00	642,00
7473	Subv.département	1 200,00	3 285,00	3 285,00
74748	Particip des autres communes	13 500,00	21 000,00	21 000,00
7478	Autres organismes	8 300,00	2 352,00	2 352,00
74832	Attributions du FDTP	2 300,00	1 500,00	1 500,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)	150,00	0,00	0,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	2 300,00	2 000,00	2 000,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	1 800,00	2 000,00	2 000,00
7484	Dotation de recensement		1 260,00	1 260,00
75	Autres produits gestion courante	17 655,00	14 150,00	14 150,00
752	Revenus des immeubles	10 535,00	12 800,00	12 800,00
7561	Régies dotées autonomie fin.	6 000,00	0,00	0,00
75814	Redev. sur l'énergie hydraulique	120,00	150,00	150,00
7588	Autres prod. div gest° courante	1 000,00	1 200,00	1 200,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		632 848,00	669 271,00	669 271,00
(a) = (70+74+75+013)				
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		632 848,00	669 271,00	669 271,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		632 848,00	669 271,00	669 271,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	234 140,75
------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	903 411,75
------------------------------------------------------	-------------------

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le

Berger
Levraut

BP 2018

ID : 038-213804263-20180328-022_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	33 170,00	21 236,68	21 236,68
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	33 170,00	11 236,68	11 236,68
2031	Frais d'études		10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	31 773,00	126 957,00	126 957,00
2111	Terrains nus	4 800,00	0,00	0,00
2128	Autres agenc. et aménag.		4 100,00	4 100,00
21316	Equipements de cimetière		20 000,00	20 000,00
2135	Instal. gén. agenc. aména. cons	5 000,00	22 615,00	22 615,00
21534	Réseaux d'électrification	1 925,00	4 309,00	4 309,00
21538	Autres réseaux		37 733,00	37 733,00
2158	Autres matériels & outillage	4 548,00	1 000,00	1 000,00
2183	Matériel de bureau et info.	500,00	21 000,00	21 000,00
2184	Mobilier	15 000,00	16 200,00	16 200,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	529 745,58	508 355,37	508 355,37
2312	Aménagements de terrains	52 945,00	56 144,24	56 144,24
2313	Immos en cours-constructions	108 885,00	5 000,00	5 000,00
2315	Immos en cours-inst. techn.	75 691,00	33 073,80	33 073,80
2318	Autres immos corp. en cours	292 224,58	414 137,33	414 137,33
Total des dépenses d'équipement		594 688,58	656 549,05	656 549,05
10	Dotations Fonds divers Réserves		220 013,77	220 013,77
1068	Excédents de fonctionnement		220 013,77	220 013,77
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	38 325,00	35 670,00	35 670,00
1641	Emprunts en euros	38 325,00	35 670,00	35 670,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	29 790,00	70 000,00	70 000,00
020	Dépenses imprévues Invest	29 790,00	70 000,00	70 000,00
Total des dépenses financières		68 115,00	325 683,77	325 683,77
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		662 803,58	982 232,82	982 232,82
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		662 803,58	982 232,82	982 232,82

+

RESTES A REALISER 2017 (11)

94 892,28

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 077 125,10

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le

Berger
Leveult

BP 2018

ID : 038-213804263-20180328-022_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	75 486,00	64 438,75	64 438,75
1322	Régions	10 000,00	0,00	0,00
1323	Départements	65 486,00	64 438,75	64 438,75
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	103 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	103 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		178 486,00	64 438,75	64 438,75
10	Dotations Fonds divers Réserves	71 234,71	34 000,00	34 000,00
10222	FCTVA	66 234,71	27 000,00	27 000,00
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	7 000,00	7 000,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		71 234,71	34 000,00	34 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		249 720,71	98 438,75	98 438,75
021	Virement de la section de fonct.		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)	98 379,99	8 773,28	8 773,28
2802	Frais documents d'urbanisme	27 082,83	8 773,28	8 773,28
28031	Amortis. frais d'études	3 363,75	0,00	0,00
28041641	IC : Biens mobiliers, matériel	58 533,41	0,00	0,00
28041642	IC : Bâtiments et installation	9 400,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		98 379,99	8 773,28	8 773,28
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		98 379,99	8 773,28	8 773,28
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		348 100,70	107 212,03	107 212,03

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	969 913,07
----------------------------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 077 125,10
----------------------------------------------	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00
	RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2)		Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d		0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b)						
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					703 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					703 000,00									
0028106	DEXIA			01/05/2004	100 000,00	F		4.38	0		T	X	O	A-1
MON242377EUR/02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT			01/03/2007	200 000,00	F		3.92	0		A	C	O	A-1
MON508487EUR/05	LA BANQUE POSTALE			01/09/2016	300 000,00	F		1.63	0		T		O	A-1
9895865	CAISSE D EPARGNE			25/05/2017	103 000,00			1.68	0		T		O	A-1
Total général					703 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le



ID : 038-213804263-20180328-022_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				500 171,49					41 613,66	10 793,57	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				500 171,49					41 613,66	10 793,57	0,00	0,00
0028106	N			8 885,36	1,00	F		0	8 885,36	244,56	0,00	0,00
MON242377EUR/02	N			117 277,07	9,00	F		0	10 076,93	4 541,06	0,00	0,00
MON508487EUR/05	N			273 185,56	13,00	F		0	18 243,25	4 341,79		
9895865	N			100 823,50				0	4 408,12	1 666,16		
Total général				500 171,49					41 613,66	10 793,57	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le

Berger
L'Éclaircissement
BP 2018

ID : 038-213804263-20180328-022_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2017 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2017 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2017 (%)
Taxe d'habitation	890 100,00		9,000	14,070	80 109,00	14,070
Taxe foncière sur les propriétés bâties	600 000,00		20,000	8,340	120 000,00	8,340
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22 900,00		60,000	0,000	13 740,00	1,794
Cotisation foncière des entreprises	0,00		0,000	0,000	0,00	0,000
TOTAL	1 513 000,00				213 849,00	10,010

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le



ID : 038-213804263-20180328-022_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

BP 2018

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire,
A SAINT-MAXIMIN, le 28/03/2018

Le Maire,
JACQUES VIRET

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A SAINT-MAXIMIN, le 28/03/2018

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Pour : 12
 Contre : 2
 Abstention : 0

Date de convocation : 21/03/2018

Les membres du Conseil Municipal,

Caporale Marie-Laure	
Chabert Odile	
Chabert-Dumand Gaëlle	
Etienne Laurence	
Fouillet Agnès	
Kiezer Andrée	
Lapied Véronique	
Michaud Thomas	P/O
Morand Patrick	
Orliaguet Laurent	
Poinson Michel	
Roziau Olivier	
Viret Jacques	

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le



ID : 038-213804263-20180328-022_18-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

BP 2018

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Zacharie Pierre

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A SAINT-MAXIMIN, le

**SOMMAIRE****I - Informations générales**

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.17 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES**Jointes****Sans Objet****A - Eléments du bilan**

- p.18 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
p.19 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
p.21 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A4 - Etat des provisions
A5 - Etalement des provisions
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.
A8 - Etat des charges transférées
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- p.22 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
p.23 D2 - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)